



PROCEDURE LICENCE

ASMC HANDBALL – SAISON 2024/2025

1. OBJET

Cette instruction décrit les différentes étapes à suivre pour obtenir une licence à l'ASMC Handball.

L'obtention d'une licence à l'ASMC Handball pour la prochaine saison 2024/2025 se décompose en 3 grandes étapes : la demande de licence sur le site internet du club, le règlement de la cotisation et le remplissage du dossier FFHB en ligne. Une fois ces 3 étapes correctement réalisées, le licencié recevra sa licence qualifiée par e-mail.

Remarque : Le délai de traitement entre la dernière étape du processus et la réception de la licence est d'environ 72h. Nous vous remercions d'anticiper vos démarches au maximum afin d'être assuré de pouvoir disputer les premières rencontres de la saison.

2. SOMMAIRE

3.1 ETAPE N°01 : DEMANDER SA LICENCE.....	p.1
3.2 ETAPE N°02 : REGLER LA COTISATION.....	p.2
3.3.ETAPE N°03 : REMPLIR LE DOSSIER FFHB	p.2
3.4 FIN DU PROCESSUS	p.2

3. PROCEDURE

3.1 ETAPE N°01 : DEMANDER DE LICENCE

La première étape consiste à effectuer une demande de licence auprès du club par l'intermédiaire du site internet.

Pour cela, rendez-vous sur <https://www.asmchandball.fr/>, à la rubrique « **Recrutement** », puis cliquer sur « **Inscriptions/licences** ».

Compléter soigneusement le formulaire de licence, puis cliquer sur « **ENVOYER ET PASSER AU REGLEMENT** ». Votre demande est alors immédiatement transmise au club qui la traitera dans les meilleurs délais. En cas d'informations manquantes ou incomplètes, le secrétariat ne manquera pas de vous contacter.

Attention : votre licence ne sera validée par le club qu'à réception du règlement de la cotisation (Cf. § 3.2 de la présente procédure).



3.2 ETAPE N°02 : REGLER LA COTISATION

Pour régler votre cotisation à l'ASMC Handball, deux options s'offrent à vous :

1. Payer votre licence par **carte bancaire** via notre plateforme sécurisé PayAsso (lien accessible directement après avoir complété le formulaire du point précédent) ;
2. Payer votre licence par **chèque ou espèces** : merci de remettre le règlement à votre entraîneur ou dans la boîte aux lettres du club située en mairie de Marcy-L'étoile.

Attention : Le club attendra d'avoir reçu et vérifier votre règlement avant d'enclencher l'étape n°03 du processus.

3.3 ETAPE N°03 : REMPLIR LE DOSSIER FFHB

Dès réception et vérification par le club de votre demande de licence et de votre règlement, un e-mail provenant de noreply@gesthand.net et dont l'objet est « [FFHandball] - Création / Renouvellement de votre licence Prénom NOM » vous sera envoyé.

Attention : Il se peut que cet e-mail soit traité comme un SPAM ou courrier indésirable par votre boîte de messagerie, merci de bien vérifier votre boîte de Spam **avant de contacter le club**.

A l'intérieur de cet e-mail, cliquer sur le bouton : [Compléter le formulaire](#) pour lancer la création de votre dossier FFHB et finaliser votre licence.

En cas de problème/question concernant le dossier FFHB, n'hésitez pas à contacter le club à l'adresse suivante « secretariat@asmchandball.fr ».

3.4 FIN DU PROCESSUS

Le processus de demande de licence 2024/2025 se termine par la signature électronique de vos documents et par l'envoi du formulaire à la FFHB. En cas d'erreur, vous en serez informé par e-mail dans les 48h à 72h.

